

Ce document vous parviendra dans votre établissement au plus tard le 28/09

ministère
Éducation nationale
jeunesse
vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

notice de vote

à conserver : indispensable pour voter

L'élection de vos représentants aux différentes instances de dialogue social (CT, CAP, CCP) se déroulera, uniquement par internet, du 13 au 20 octobre 2011. Pour voter, **il vous faut un identifiant de vote et un mot de passe** ainsi que l'accès à un ordinateur.

Monsieur ou Madame.....
Ecole de.....

Avant de voter

→ Pour connaître votre identifiant de vote
Grattez la case ci-contre, vous y trouverez :

- votre identifiant de vote (1^{ère} ligne)
- votre numen (2^e ligne)

→ Pour obtenir votre mot de passe

- connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011
- cliquez sur : « obtenir mon mot de passe »
- saisissez votre identifiant de vote + votre numen + sélectionnez les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale + validez

Votre mot de passe sera envoyé dans la messagerie de votre choix

i En savoir plus
Sur www.education.gouv.fr/electionspro2011, vous trouverez :

- les nouveautés apportées par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social
- la liste des scrutins correspondant à votre statut
- une démonstration du vote par internet.
- le test de configuration de l'ordinateur que vous utiliserez pour voter
- votre espace électeur

Dans votre espace électeur, vous trouverez :

- la liste des scrutins auxquels vous êtes appelé à participer
- les organisations syndicales candidates, leurs listes de candidats et leurs professions de foi
- un formulaire de contestation

Pour voter

→ Du 13 octobre à 10 h au 20 octobre à 17 h (heures de Paris), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Connectez-vous depuis un ordinateur à www.education.gouv.fr/electionspro2011

- cliquez sur « accéder à mon espace électeur »
- saisissez votre numen + sélectionnez les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale
- cliquez sur la rubrique « je vote »
- saisissez votre identifiant de vote et votre mot de passe
- participez aux scrutins qui vous sont ouverts

? Vous ne disposez pas d'un ordinateur connecté à internet ?
Des kiosques de vote seront ouverts les 14, 18 et 20 octobre dans les services, universités, lycées, collèges et dans certaines écoles.

- L'emplacement des kiosques sera signalé par affichage dans les lieux de travail et sur le site de votre académie
- Pour accéder au kiosque de votre choix, munissez-vous de votre notice de vote et de votre mot de passe

1 En grattant cette case, vous obtenez un identifiant de vote et un rappel de votre numen.

2 Avec ce mot de passe et le numen, vous allez sur ce site pour récupérer votre MOT de PASSE personnel. On vous envoie ce mot de passe sur la messagerie de votre choix. Conservez-le jusqu'au 13 octobre !

3 A partir du 13 octobre, connectez-vous ici et suivez les instructions pour voter à tous les scrutins qui vous concernent ! Attention, votre ordinateur doit avoir la bonne configuration : [vérifier](#)

Toutes les informations sont disponibles sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

Votre messagerie professionnelle est accessible ici : <http://mel.ac-limoges.fr/>

Votre adresse est du type : prenom.nom@ac-limoges.fr

Votre mot de passe (si vous ne l'avez pas modifié...) est votre numen.